

DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT		
Nom :	Prénom :	
Adresse (numéro, rue, arrondissement, ville) :		Code postal :
Téléphone :	Courriel :	
PRÉCISIONS SUR LE(S) DOCUMENT(S) DEMANDÉ(S)		

FAIRE PARVENIR À :
<p>Responsable substitut de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels</p> <p>Direction performance, greffe et services administratifs 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H2N 2H8</p> <p>Courriel : greffe_ac@montreal.ca</p>

Aux termes de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), l'arrondissement ne peut donner accès à un document de nature technique concernant un immeuble (ex.: plan ou certificat de localisation) si le demandeur ne peut présenter le consentement écrit du propriétaire.